



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE¹
À L'ELECTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE 2023**

Formulaire **à remplir par CHAQUE candidat de la liste** (y compris le candidat tête de liste)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives
(voir notice explicative)

- 1^{ER} TOUR (VALABLE POUR LE 2ND TOUR EN CAS DE LISTE IDENTIQUE)**
- 2ND TOUR (EN CAS DE FUSION DE LISTES)**

Titre de la liste :

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote² :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote³ :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : à (commune) :

Département / Collectivité d'outre-mer :

Pays :

2. SITUATION DU CANDIDAT

Profession⁴ :

Numéro CSP correspondant⁵ :

Étiquette politique déclarée du candidat⁶ :

Êtes-vous actuellement membre de l'assemblée territoriale : Oui Non

¹ Code électoral, articles L. 407, L. 408, R. 242.

² Le nom figurant sur le bulletin de vote peut être le nom de naissance ou le nom d'usage.

³ À défaut, seul le prénom de naissance apparaîtra sur le bulletin de vote.

⁴ Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

⁵ Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du memento à l'usage des candidats.

⁶ Cette mention n'est pas obligatoire. Si la rubrique est laissée vide, la mention sera « sans étiquette ». L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone (recommandé) :

Courriel (recommandé) :

4. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e), M. / Mme

1) déclare vouloir déposer ma candidature à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française sur la liste mentionnée ci-dessus. Mon numéro de présentation dans la section figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste ;

2) confie à M. ou Mme :
en tant que candidat(e) tête de liste, ou à son mandataire, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste ;

3) reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret précité (adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie électronique) sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises (www.data.gouv.fr);

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du Haut-commissariat par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données.

Chaque candidat(e) appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat(e) à l'élection de l'assemblée de la Polynésie française sur la liste menée par [indication des nom et prénoms du candidat tête de liste]* »

DATE :

SIGNATURE :



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter cet imprimé de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. L'imprimé doit comporter votre **signature manuscrite et originale**. Cette signature permet d'attester de votre consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude peut entraîner l'annulation de l'élection. **Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable**⁷.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que le haut-commissariat puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité avec photographie;
2. Pour apporter la preuve de votre qualité d'électeur dans la section concernée :
 - soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos noms, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote, délivrée par le maire de la commune d'inscription ou générée par la télé-procédure mentionnée à l'article 5 du décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ;
 - soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté lors du dépôt du dossier) ;
 - soit, à défaut, un certificat de nationalité ou votre carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.
3. Si vous n'êtes pas domicilié(e) dans une section de la collectivité ou que les pièces mentionnées ci-dessus n'y établissent pas votre domicile, les justificatifs de votre inscription personnelle au rôle des contributions directes de la collectivité au 1^{er} janvier 2023 ou la justification de devoir y être inscrit à ce jour.

⁷ Pour le second tour de scrutin, si la liste de candidats est identique, aucune nouvelle transmission de votre signature et de la mention manuscrite n'est exigée. En cas de fusion de listes, en revanche, votre signature et la mention manuscrite demeurent nécessaires. Elles peuvent être produites par télécopie ou voie électronique.